

Editorial

Mesdames et Messieurs du Conseil national,
Mesdames et Messieurs du Conseil des Etats,

La session d'hiver marque le début d'une nouvelle législature, qui prévoit d'importants projets en matière de politique de la santé.

La Société suisse de dermatologie et vénéréologie (SSDV) s'engage à maintenir l'accessibilité et le bon fonctionnement du système de santé suisse de haute qualité. L'accent reste sur la qualité élevée – les exigences unilatérales en matière de politique de santé et la concentration exclusive sur de nouvelles réductions des coûts ne mènent pas au but. En tant que médecins spécialistes ayant un mandat de soins de base, nous attirons l'attention sur les réglementations qui peuvent être utiles, mais aussi sur celles dont on peut se passer.

Nous ne perdons jamais de vue l'objectif principal, à savoir les besoins des patients. Cela implique également de prendre en compte la pénurie de médecins et au gel des admissions imposé par le Parlement et qui n'a pas atteint son objectif : La priorité doit toujours être donnée à la sécurité et à la qualité des soins.

Dans cette lettre de sessions, nous vous informons sur les dossiers relatifs à la politique de la santé et nos arguments à ces dossiers. Nous nous réjouissons de pouvoir nous échanger avec vous.

Meilleures salutations,



Dr méd. Michael Geiges
Président de la SSDV



Financement moniste des prestations de soins lv. pa. 09.528

Conseil des Etats – 5 décembre

ev. Conseil national – 14 & 20 décembre

L'objectif principal de l'intervention est de régler de manière uniforme le financement des prestations de santé. Le Parlement a déjà décidé que les prestations ambulatoires et stationnaires pour les soins de santé devraient être financées de manière uniforme à l'avenir – mais il n'a pas encore été possible de clarifier définitivement comment le financement doit être organisé. Lors de la session d'automne, le Conseil national a adopté une proposition de compromis à ce sujet : Alors que les cantons doivent prendre en charge au moins 28,6 pour cent des prestations, un maximum de 71,4 pour cent est prévu pour les assureurs-maladie via les primes. Cela est valable indépendamment du lieu et de la partie qui effectue les prestations. En outre, le Conseil national s'est écarté de sa ligne de conduite et inclut désormais les soins de longue durée dans le monisme.

La SSDV souligne que si le financement des soins est inclus dans le projet, cela ne doit pas retarder davantage la feuille de route : il est important de conclure rapidement ce projet d'importance systémique après des années de délibération.

Introduction du financement uniforme des prestations au sens de la LAMal. Vérifier la neutralité des coûts, Mo. 22.3372

Conseil des Etats – 18 décembre

La motion poursuit l'objectif d'un examen par le Conseil fédéral du financement uniforme des prestations selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Lors de la session d'automne, le Conseil national a élargi la motion et demande une analyse des conséquences financières générales pour les cantons, les assureurs et les assurés. En outre, le rapport doit indiquer clairement si la participation financière plus élevée de certains cantons s'accompagne d'une baisse des primes d'assurance maladie dans ces régions.

La SSDV approuve la décision du Conseil national : un tel rapport est utile pour analyser de manière plus approfondie et plus pertinente les effets d'un nouveau système de financement.

Injections d'acide hyaluronique non professionnelles. Il y a urgence, Ip. 23.4149

Dans son interpellation, le Conseiller national Christian Lohr attire l'attention sur l'urgence d'agir en matière d'injections d'acide hyaluronique : Les injections non professionnelles sont en constante augmentation et entraînent des complications dévastatrices. L'ordonnance sur les dispositifs médicaux stipule clairement que seuls les médecins et/ou les professionnels de la santé ayant suivi une formation adéquate dans ce domaine sont autorisés à injecter des produits à base d'acide hyaluronique, à condition qu'ils restent plus de 30 jours dans le corps.

Le Conseil fédéral reconnaît lui aussi ce problème, mais il ne tient pas compte du fait qu'il est impossible de prédire avec certitude combien de temps les produits à base d'acide hyaluronique restent effectivement dans la peau. Il faut compter plusieurs mois. Cette incertitude quant à la durée de conservation, les nombreux rapports sur des applications inappropriées et les dommages consécutifs le montrent clairement : il y a urgence à appliquer la loi.

La prise de position du Conseil fédéral est donc incomplète et insuffisante : les dangers et les souffrances liés à une utilisation inappropriée de l'acide hyaluronique sont connus de tous. Conclusion : les prescriptions actuelles sont peu ou pas efficaces. La nécessité d'agir est grande – la politique reste ici sollicitée.

Interventions pertinentes lors de la session d'hiver

Conseil national

14 décembre

- ev. 09.528 pa. Iv. Humbel. Financement moniste des prestations de soins
- 23.061 OCF. Révision LDEP (financement transitoire et consentement)

20 décembre

- ev. 09.528 pa. Iv. Humbel. Financement moniste des prestations de soins

Conseil des États

5 décembre

- 09.528 09.528 pa. Iv. Humbel. Financement moniste des prestations de soins

18 décembre

- 22.3372 Mo. CSSS-E. Introduction du financement uniforme des prestations au sens de la LAMal. Vérifier la neutralité des coûts
- 23.3981 Mo. Graf Maya. Assurance-maladie. Mettre fin au système antisocial de la prime par tête
- 23.4088 Mo. Hegglin Peter. LAMal. Assouplissement de l'obligation de contracter

20 décembre

- 22.321 Iv. ct. GE. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé

À propos de la SSDV

La Société Suisse de Dermatologie et Vénérologie SSDV est l'association professionnelle des dermatologues en Suisse. Elle défend les intérêts des dermatologues auprès des comités d'experts médicaux, de la politique, des médias et du grand public.